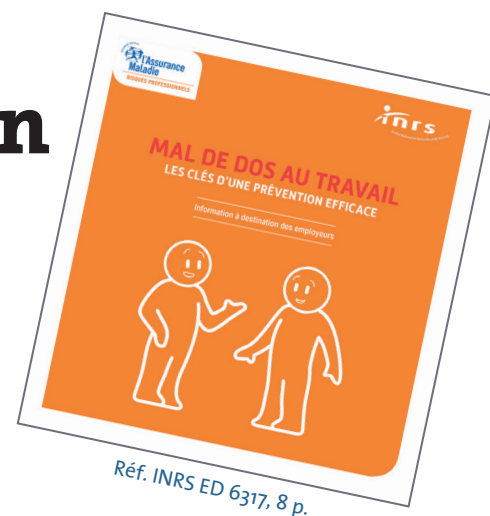


# L'Assurance maladie poursuit la sensibilisation contre le mal de dos et mobilise les entreprises



**D**eux salariés sur 3 ont souffert, souffrent ou souffriront un jour d'un « mal de dos » [1]. Douleur et parfois invalidante, la lombalgie peut entraîner de lourdes conséquences pour le salarié en termes de désinsertion sociale et professionnelle. Elle pèse également sur l'organisation et les finances des entreprises : en 2017, 12,2 millions de journées de travail ont ainsi été perdues à cause de lombalgies liées à des risques professionnels, engendrant un coût direct de plus d'1 milliard d'euros [2, 3], supporté par les entreprises. Afin de répondre à ces enjeux socio-économiques et de santé, l'Assurance maladie étend la sensibilisation sur la lombalgie au monde du travail, au travers d'un volet spécifique à destination des employeurs pour les orienter vers les démarches de prévention et les solutions de retour à l'emploi des salariés.

## Mal de dos au travail : un enjeu social et humain...

Plus de 4 actifs sur 5 déclarent avoir déjà souffert de problèmes de dos pendant ou après le travail [4]. Si une large majorité guérit spontanément en quelques semaines [5], une partie (7 % [6]) continuera d'avoir des douleurs après 3 mois. Or, lorsqu'elle devient chronique, la lombalgie engendre de lourdes conséquences en termes de désinsertion sociale et professionnelle, *a fortiori* lorsqu'elle est liée au travail. La lombalgie chronique déclenche de fait une perte de confiance, progressive mais réelle, accompagnée d'un syndrome de déconditionnement physique, psychologique et social du salarié. Ce qui explique que la lombalgie est la

1<sup>re</sup> cause d'inaptitude avant 45 ans et la 3<sup>e</sup> cause d'invalidité pour le régime général [7].

## ... et des conséquences sur la santé des entreprises

Si les coûts directs sont élevés et supérieurs à 1 milliard d'euros [2, 3], les coûts indirects, plus difficiles à chiffrer, sont également bien réels pour les entreprises. Ils intègrent la désorganisation des équipes, les retards de production et malfaçons, la baisse de productivité, la dégradation éventuelle du climat social et de l'image de l'entreprise au regard de l'augmentation du *turn-over*, la démotivation...

La lombalgie n'épargne aucun secteur professionnel. Néanmoins **5 secteurs sont particulièrement concernés**, ayant pour point commun leur exigence sur le plan physique : le transport et la logistique, le bâtiment, l'aide et les soins à la personne, la gestion des déchets et le commerce. Ils supportent à eux seuls plus de la moitié du coût direct des lombalgies et le risque d'être victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est 1,5 à 2 fois plus élevé dans ces secteurs.

La manutention manuelle est la première cause de survenue des lombalgies liées au travail [2, 3]. À ces facteurs « physiques » s'ajoutent les **facteurs de risques psychosociaux qui peuvent aggraver la lombalgie ou favoriser son passage à la chronicité** : mauvaises conditions de travail, stress, contraintes



psychosociales, insatisfaction au travail, monotonie des tâches...

### Un programme d'actions pour mobiliser les employeurs sur la lombalgie au travail

Face à ces enjeux, les branches Maladie et Risques professionnels de l'Assurance maladie lancent une campagne de sensibilisation à destination des employeurs, en déclinaison du programme global initié en 2017 « *Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement* ». Ce volet spécifique vise à **encourager les employeurs à mettre en place des démarches de prévention collectives et à les orienter vers les solutions existantes**, dont le programme TMS Pros de l'Assurance maladie - Risques professionnels (<https://tmspros.fr>). Son message, « *Faites du bien à votre entreprise, agissez contre le mal de dos* », a vocation à faire prendre conscience aux employeurs que lutter contre la lombalgie aura un effet positif tant sur la santé des salariés que sur celle de l'entreprise.

Élaboré en lien avec l'INRS et en concertation avec des organismes de prévention, des fédérations professionnelles, des services de santé au travail et la Société française de médecine du travail, ce volet a également vocation à donner **les clés favorisant le maintien de l'activité professionnelle** – ou sa reprise rapide – à l'ensemble des acteurs concernés, y compris les professionnels de santé.

Lancée le 6 novembre 2018, la campagne s'articule autour d'insertions presse dans la presse quotidienne nationale, la presse magazine et les médias sectoriels, ainsi que de bannières sur le web et les réseaux sociaux.

Par ailleurs, pour favoriser la mise en place de démarches de prévention collective et individuelle un **kit d'information composé d'outils destinés aux employeurs, aux fédérations professionnelles et aux acteurs de la prévention** est mis à disposition sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ([www.ameli.fr/entreprise/prevention/risques/mal-dos/soutien#text\\_60815](http://www.ameli.fr/entreprise/prevention/risques/mal-dos/soutien#text_60815)). Il est composé :

- d'une brochure d'information « *Mal de dos au travail, les clés d'une prévention efficace* », portant sur les éléments essentiels pour mettre en œuvre une démarche de prévention ;
- de 5 fiches mémo à destination des secteurs les plus touchés. Parce que chaque secteur a ses spécificités, les employeurs pourront y trouver les solutions adaptées à leur activité (cf. p. 8 dans la rubrique Nouveautés de l'INRS).

#### BIBLIOGRAPHIE

- [1] **Lombalgie**. Statistique. Dossier web. INRS, 2018 ([www.inrs.fr/risques/lombalgies/ce-qu-il-faut-retenir.html](http://www.inrs.fr/risques/lombalgies/ce-qu-il-faut-retenir.html)).
- [2] Santé travail : enjeux et actions. Les lombalgies liées au travail : quelles réponses apporter à un enjeu social économique et de santé publique ? Assurance Maladie, Risques professionnels, 2017 ([https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/enjeux-actions\\_lombalgie-travail-2017\\_assurance-maladie.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/enjeux-actions_lombalgie-travail-2017_assurance-maladie.pdf)).
- [3] **Données 2017 sur les lombalgies liées au travail**. In: Campagne de prévention du mal de dos au travail. Assurance Maladie, Risques professionnels, 2018 ([www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/DP\\_Lombalgie-06112018.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/DP_Lombalgie-06112018.pdf)).
- [4] Étude BVA. Connaissances et attitudes vis-à-vis de la lombalgie. Assurance Maladie, 2018 ([www.ameli.fr/paris/pharmacien/actualites/lombalgie-les-idees-recues-reculent-au-profit-de-lactivite-physique](http://www.ameli.fr/paris/pharmacien/actualites/lombalgie-les-idees-recues-reculent-au-profit-de-lactivite-physique)).
- [5] ROZENBERG S - Lombalgie chronique, définition et prise en charge. *Rev Prat.* 2008 ; 58 (3) : 265-71.
- [6] POIRAUDEAU S, LEFEVRE-COLAU MM, FAYARD F, RANNOU F ET al. - Lombalgies. *EMC Rhumatol Orthop.* 2004 ; 1 (4) : 295-319.
- [7] CHERIN P, DE JAEGER C - La lombalgie chronique : actualités, prise en charge thérapeutique. *Méd Longév.* 2011 ; 3 (3) : 137-49.

#### POUR EN SAVOIR +

- **Prévention du mal de dos lié au travail : les entreprises se mobilisent**. Campagne nationale de sensibilisation. INRS, 2018 ([www.inrs.fr/actualites/campagne-nationale-lombalgies](http://www.inrs.fr/actualites/campagne-nationale-lombalgies)).